



**DÉLIBÉRATIONS VOTEES PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE LE 2 JUILLET 2022**



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DE MOSELLE AGENCE TECHNIQUE**

Séance du 2 juillet 2022

1^{er} collège

Présents ou
représentés :
20

Absents :
34

2^{ème} collège

Présents ou
représentés :
257

Absents :
423

Sur convocation en date du 1^{er} juin 2022, l'Assemblée Générale Ordinaire de MOSELLE AGENCE TECHNIQUE (MATEC) s'est réunie, le deux juillet deux mille vingt-deux, à la salle polyvalente de COURCELLES-CHAUSSY, sous la présidence de M. Laurent MULLER, Président de MATEC.

Etaient présents ou représentés :

Pour le 1^{er} collège : 20 conseillers départementaux ;

Pour le 2^{ème} collège : les représentants de :

- 243 communes ;
- 8 communautés de communes ou d'agglomérations ;
- 6 syndicats intercommunaux.

Etaient absents :

Pour le 1^{er} collège : 34 conseillers départementaux ;

Pour le 2nd collège : les représentants de :

- 374 communes ;
- 7 communautés de communes ou d'agglomérations ;
- 42 syndicats intercommunaux.

Assistaient en outre :

Les services de MATEC.

OUVERTURE DE SEANCE

Mesdames et Messieurs les Conseillers Départementaux,

Mesdames et Messieurs les Maires et représentants des Communes,

Mesdames et Messieurs les Présidents et représentants des Intercommunalités et Syndicats intercommunaux,

Permettez-moi tout d'abord de vous souhaiter la bienvenue, ici, à COURCELLES-CHAUSSY, pour l'Assemblée Générale « 2022 » de MATEC.

Je tiens d'ailleurs à débiter en remerciant chaleureusement son Maire, Luc GIAMBERINI, pour, d'une part, la mise à disposition de sa salle polyvalente et, d'autre part, sa forte implication - ainsi que celle de ses services techniques - dans l'organisation matérielle de cette manifestation.

La fin du tunnel « sanitaire » a été vite éclipsée par l'entrée dans d'autres temps troublés.

Je pense bien évidemment à la guerre en Ukraine et les multiples inquiétudes et répercussions qu'elle génère.

Nous voici à nouveau, individuellement et collectivement, placés devant des défis nouveaux et des urgences qui s'amoncellent et impactent nos projets, nos organisations, nos priorités !

L'explosion du coût de l'énergie, l'envolée des prix et les difficultés d'approvisionnement de plusieurs matières premières, les premières tensions à la hausse des taux d'intérêt, les difficultés à recruter dans les secteurs public et privé, un risque accru de défaillances d'entreprises...

... autant de nouveaux paramètres qui érodent et complexifient nos capacités d'action, la mise en œuvre de vos programmes de mandature ou en rebattent les cartes.

Dans l'attente et malgré ces « nuages sombres », je tiens à vous exprimer la joie et la satisfaction qui sont les miennes en tant que Président de MATEC.

C'est un réel plaisir que de conduire une structure telle que MATEC avec une équipe qui veille à toujours répondre au mieux à vos attentes.

Je sais que, parmi vous, quelques-uns pointent les délais avec lesquels l'Agence est actuellement en capacité de produire ses études.

J'entends totalement cette remarque. C'est un fait et elle procède d'un constat objectif.

Je tiens toutefois à le mettre en perspective à l'aune des niveaux d'activité atteints et que vous avez pu découvrir à la lecture du rapport d'activités 2021.

L'an dernier, MATEC a en effet « rentré » un chiffre record de près de 300 conventions d'assistance. Ce sont autant d'opérations à instruire, à étudier...

Cela correspond à une hausse de près de 50 % par rapport aux données de 2019.

2021 a eu en effet comme double caractéristique d'être tout à la fois la première année pleine des nouvelles équipes élues mais également l'occasion d'invectives fortes à la relance de l'investissement par la dépense publique pour soutenir l'économie.

Pour faire face à ce plan de charge particulièrement lourd, MATEC a renforcé ses équipes et continue de chercher à le faire... mais l'Agence connaît également de plus en plus de difficultés à recruter...

Cette situation génère alors inmanquablement des files d'attente et nécessite du temps pour résorber un volume d'activité hors normes.

Il semble toutefois que le rythme soutenu de 2021 d'enregistrement de nouveaux projets se tasse quelque peu depuis le début 2022.

Outre les accompagnements que MATEC est en mesure de vous proposer dans les domaines de l'Eau, de l'Assainissement, de la Voirie, des Aménagements et du Bâtiment, je souhaite également vous rappeler que le fait d'être adhérent permet :

- D'utiliser gratuitement la plateforme de dématérialisation des marchés publics utilisée par MATEC ;
- De bénéficier de la veille opérée, de précisions, ou d'éclairages par les juristes du Pôle Assistance juridique – Conseil aux Maires sur tout point tenant aux compétences des entités du bloc communal ;

- De participer à des journées territorialisées de formations des élus avec notamment de premières actions réalisées fin 2021 et début 2022 sur le statut de l'élu notamment et qui vont se poursuivre sur d'autres thématiques dans les mois et années à venir ;
- De mobiliser une aide à l'identification et d'un accompagnement dans la recherche de subventions pour telle ou telle opération ;
- De bénéficier gratuitement d'une adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle ;
- D'une assistance dans le domaine de l'optimisation des consommations et de l'efficacité énergétique.

MATEC est d'ailleurs en mesure de proposer un assez large éventail d'actions dans le domaine de l'énergie, que ce soit pour des audits, des études sur des réseaux de chaleur, la modernisation de l'éclairage public, l'établissement de préconisations sur le bâti existant et le calcul du retour sur investissement à en escompter sur les consommations, le développement du photovoltaïque...

Avec l'urgence de la transition écologique, les exigences du décret tertiaire sur la réduction des consommations énergétiques et l'envolée des cours de l'énergie, je vous invite fortement si vous ne l'avez pas encore fait à vous rapprocher de MATEC sur ces questions.

Je vous rappelle également que MATEC coordonne des groupements de commandes relatifs à la fourniture de gaz et d'électricité.

Ces deux groupements sont actuellement en phase de renouvellement.

Pour l'électricité, son périmètre est désormais clos et figé. S'agissant du gaz, les marchés issus du groupement de commande renouvelé concerneront l'approvisionnement à compter du 1^{er} janvier 2024.

Pour celles et ceux d'entre vous qui n'étaient pas dans le périmètre du premier groupement et qui souhaiteraient rejoindre celui-ci, la prise d'une délibération par vos instances respectives puis sa transmission à MATEC serait alors à réaliser dans les meilleurs délais.

Je vous remercie, une nouvelle fois, toutes et tous, pour votre mobilisation au service des Mosellans et votre présence à cette Assemblée Générale 2022 de votre agence technique.

Je vous propose à présent d'en entamer l'ordre du jour.

AG N°2022-01 : Désignation d'un secrétaire de séance.
--

Sur proposition de Monsieur le Président,

L'ASSEMBLEE GENERALE, après en avoir délibéré :

- ☞ Désigne Monsieur Luc GIAMBERINI, Maire de la Commune de Courcelles-Chaussy, en qualité de secrétaire de séance.

Délibération approuvée à l'unanimité

AG N°2022-02 : Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 6 novembre 2021

L'ASSEMBLEE GENERALE, après en avoir délibéré :

- ☞ Approuve le compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire qui a eu lieu le 6 novembre 2021 à ILLANGE et dont un exemplaire a été adressé à tous les membres de MATEC.

Délibération approuvée à l'unanimité

AG N°2022-03 : Présentation du rapport d'activités de l'exercice 2021

Conformément à l'article 12 des statuts de MATEC et sur proposition de Monsieur le Président,

L'ASSEMBLEE GENERALE, après en avoir délibéré :

- ☞ Approuve le rapport d'activités de l'exercice 2021 dont un exemplaire a été adressé à tous les membres de MATEC.

Délibération approuvée à l'unanimité

AG N°2022-04 : Cotisations d'adhésion

Les tarifs annuels d'adhésion pratiqués par Moselle Agence Technique (MATEC) sont les suivants :

Pour les entités entièrement composées de collectivités mosellanes :

- 0,50 € par habitant pour les communes, montant ramené à 0,35 e quand l'intercommunalité dont relève la commune considérée est également adhérente à MATEC ;
- 0,35 € par habitant pour les communautés de communes ;
- 0,35 € par habitant pour les syndicats dont les communes cotisent pour moins de 80 % de leur population à MATEC, aucune cotisation n'étant due si ce taux est supérieur à 80 %.

Pour les entités composées de collectivités mosellanes et issues de départements limitrophes :

Au titre des habitants du territoire du Département de la Moselle :

- 0,35 € par an et par habitant pour les EPCI à fiscalité propre ;
- 0,35 € par an et par habitant pour les syndicats intercommunaux avec application de la règle des 80 % explicitée ci-avant.

Au titre des habitants hors du Département de la Moselle :

- 0,70 € par an et par habitant pour les EPCI à fiscalité propre ;
- 0,70 € par an et par habitant pour les syndicats intercommunaux.

Sur proposition de Monsieur le Président,

L'ASSEMBLEE GENERALE, après en avoir délibéré :

- ☞ Décide de maintenir inchangées ces modalités de cotisation.

Délibération approuvée à l'unanimité

AG N°2022-05 : Approbation des comptes 2021 et présentation du budget primitif 2022

Conformément à l'article 9 des statuts de Moselle Agence Technique (MATEC), l'Assemblée Générale est appelée à prendre connaissance et à approuver les comptes de l'année précédente ainsi que le budget primitif 2022.

Par délibération du 19 janvier 2022, le Conseil d'Administration a approuvé les comptes 2021 de l'Agence, par l'adoption du Compte Administratif (CA), dont un exemplaire a été adressé à tous les membres de l'Assemblée Générale et du Compte de Gestion (CG) établi par le comptable public qui lui ont été soumis et qui reflètent l'activité budgétaire et comptable de MATEC.

L'exécution du budget 2021 fait apparaître les résultats suivants :

Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice	39 381,19 €
- Recettes de l'exercice	30 590,11 €
- Résultat de l'exercice	- 8 791,08 €
- Report de l'exercice antérieur en dépenses	8 705,00 €
- Restes à réaliser en dépenses	2 348,13 €
- Besoin de financement	- 19 844,21 €

Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice	1 925 019,65 €
- Recettes de l'exercice	1 918 757,70 €
- Résultat de l'exercice	- 6 261,95 €
- Résultat antérieur reporté	+ 561 854,00 €
- Résultat de fonctionnement cumulé	555 592,05 €

Les dépenses de fonctionnement s'articulent autour de deux chapitres principaux :

- Les frais de personnel au chapitre « 012 » pour un total de 1 450 000 € pour un effectif total de 29 agents au 31 décembre 2021 ;
- Les charges à caractère général au chapitre « 011 » pour un total de 440 000 € qui concernent l'ensemble des moyens généraux et besoins - hors ressources humaines - permettant le fonctionnement de l'Agence. Il s'agit essentiellement des prestations de service liées à l'exercice de la compétence SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration).

Les recettes de fonctionnement correspondent principalement :

1. A la subvention du Département de la Moselle, d'un montant de 490 000 € ;
2. A la participation du Département à l'exercice de la compétence SATESE pour 140 000 € ;
3. Aux cotisations des adhérents pour un montant de près de 430 000 € et qui se répartissent, en proportions, comme suit :

Structures	Nombre	Proportion des cotisations en 2021	Montant total des cotisations 2021
Communes	608	66,20 %	283 313 €
EPCI (CC ou CA)	15	33,40 %	142 941 €
Syndicats intercommunaux	43	0,40 %	1 712 €
TOTAL	666	100,0 %	427 966 €

4. Aux prestations facturées pour un total de près de 700 000 € contre 450 000 € en 2020 ;
5. A la participation de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour l'exercice de la mission SATESE pour un montant, au titre de l'exercice 2021, de l'ordre de 52 000 € ;
6. Aux excédents cumulés des exercices antérieurs tels que rappelés ci-avant.

En section d'investissement :

Les dépenses concernent essentiellement l'achat de matériels informatiques pour un montant de 28 000 €.

Dans le cadre de l'adaptation à la pandémie et de la mobilisation du recours au télétravail, l'Agence a en effet acquis, au début de l'année 2021, un nombre important d'ordinateurs portables pour équiper la quasi-totalité de ses agents.

Les recettes correspondent quant à elles à des excédents de fonctionnement capitalisés à hauteur d'un peu moins de 10 000 € et aux écritures d'amortissement pour 20 600 €.

Les résultats d'exploitation de l'exercice 2021 ont été affectés comme suit :

- Résultat d'exploitation au 31 décembre 2021 : EXCEDENT 555 592,05 €
- Affectation complémentaire en réserve (1068) 19 844,21 €
- Résultat reporté en fonctionnement (002) 535 747,84 €
- Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT 17 496,08 €

S'agissant du Budget Primitif pour l'exercice 2022, celui-ci s'équilibre globalement en dépenses et en recettes à 2 432 244 €, dont :

- Section de fonctionnement2 305 248 €
- Section d'investissement 126 996 €
- TOTAL2 432 244 €

A noter que, pour l'élaboration et l'exécution de ce budget 2022, MATEC est passé en nomenclature comptable M57 (M52 antérieurement) dans le cadre d'une expérimentation de cette nomenclature qui doit être, à terme, généralisée à toutes les collectivités.

En section de fonctionnement :

Dépenses :

Pour l'année 2022, les charges de personnel ont été évaluées à 1 645 000 €.

Ce chiffre tient compte des effectifs actuels (29 agents) ainsi que de deux possibles recrutements complémentaires qui pourraient intervenir dans le courant de l'année s'il devait être nécessaire de conforter encore les effectifs de l'Agence pour faire face à son volume d'activité.

S'agissant des charges à caractère général, un crédit global de 527 500 € a été inscrit pour couvrir notamment les dépenses suivantes :

- Les différents marchés de location-maintenance passés par MATEC (matériels et logiciels informatiques, photocopieurs, traceurs, véhicules...) ;
- Les prestations de services liées à l'exercice de la compétence SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration) ;

- Les dépenses de gestion courante (frais de télécommunication, affranchissement, impressions, assurances...).

Recettes :

Pour l'année 2022, les recettes de fonctionnement prévisionnelles attendues sont les suivantes :

1. La participation du Département de la Moselle, pour un peu plus de 600 000 €, qui se décompose comme suit :
 - 295 000 € au titre de sa contribution au financement de l'Agence ;
 - 195 000 € au titre d'un abondement de cette participation destiné à compenser les charges supplémentaires induites pour MATEC suite à l'intégration de juristes et à la constitution du pôle « Assistance juridique – Conseil aux Maires » au 1^{er} janvier 2020 ;
 - 145 000 € au titre du financement du SATESE (Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration).
2. Les cotisations des collectivités adhérentes, estimées à 435 000 € ;
3. Les prestations de services effectuées par MATEC évaluées à 580 000 € dont 90 000 € pour les missions à facturer au titre du SATESE ;
4. La participation de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse pour l'exercice de la compétence SATESE évaluée à 55 000 € ;
5. Le remboursement par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de la Moselle (CAUE 57) des frais liés aux mises à disposition partielles du Directeur de l'agence (50 % de son temps de travail) et du Responsable du Pôle « Bâtiments » (10 % de son temps de travail) pour un montant total cumulé de 61 500 € ;
6. Les excédents de fonctionnement cumulés et reportés des exercices précédents pour un montant de 535 748 € au niveau de la section de fonctionnement.

En section d'investissement :

Dépenses :

Outre les restes à réaliser de 2021 (2 350 €), des crédits nouveaux ont été prévus, ce qui porte les dépenses d'investissement prévisionnelles en 2022 à 126 996 €.

C'est un niveau élevé mais qui intègre le fait que l'Agence prévoit en 2022 l'achat ou le développement d'un logiciel de gestion et de suivi des dossiers pour faciliter et optimiser son organisation interne, l'historisation des dossiers, la production de statistiques...

Recettes :

Le volume prévisionnel des dépenses d'investissement étant conséquent, elles ne pourront être intégralement financées à partir des seules dotations aux amortissements (25 900 € en 2022).

Une subvention d'équilibre issue de la section de fonctionnement et calibrée à hauteur de 81 250 € pourrait ainsi s'avérer nécessaire et a été inscrite au projet de Budget Primitif.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, il est proposé à l'Assemblée d'approuver, d'une part, les comptes de l'exercice 2021 et, d'autre part, les comptes prévisionnels de l'exercice 2022 tels que détaillés et présentés ci-avant.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments et sur proposition de Monsieur le Président,

L'ASSEMBLEE GENERALE, après en avoir délibéré :

- ☞ Approuve les comptes de l'exercice 2021 tels que présentés ci-dessus ;
- ☞ Approuve les comptes prévisionnels de l'exercice 2022 tels que présentés ci-dessus.

Délibération approuvée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10h00.